

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 2 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27/05/2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Véronique DECELLE, Christelle FOUCHÉ, Audrey LONJARET, Aurélie QUEHEN, Evelyne WILFART.

Messieurs Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoir : David ALRIVIE donnant pouvoir à Thierry BRUGGEMAN

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GALLOIS

---

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

## Commissions municipales N° 001 – 02/06/20

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 – art. 29, indique que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit par un de ses membres. Le vice-président peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

### **Commission finances**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Thierry BRUGGEMAN

Membres : tous les membres du Conseil Municipal

### **Commission travaux :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Jean-Pierre GALLOIS

Membres : Victor SALGUEIRO SENRA – Eric DE AZEVEDO – Stéphanie COLIN – Evelyne WILFART

Membres extérieurs : David RYTWINSKI – Gilbert BEAURIN – Norbert GOMES – Michel IMBERT – Sébastien DAMEY – Jean-Pierre CHARLOIS

### **Commission bois, ruisseaux et chemins :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Thierry BRUGGEMAN

Membres : David ALRIVIE – Eric DE AZEVEDO – Christelle FOUCHE – Stéphanie COLIN

Membres extérieurs : Jean-Claude CLUZEL – Stéphane ROLLET – Frédéric CHARLOIS – Jean-Pierre CHARLOIS – Norbert GOMES – Brigitte MADELINE

**Commission vie associative, fêtes, animations et affaires culturelles :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Evelyne WILFART

Membres : Philippe ROBIN – Véronique DECELLE – Danielle CHARTON – Aurélie QUEHEN – Jean-Pierre GALLOIS

Membres extérieurs : Nathalie LARMANJAT – Michel IMBERT – Cristina RYTWINSKI – Agnès CLUZEL – Elvira MULOT – Sylvie DAMEY

**Commission de la circulation, signalisation, sécurité et voirie :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Jean-Pierre GALLOIS

Membres : Eric DE AZEVEDO – Victor SALGUEIRO SENRA – Stéphanie COLIN – Evelyne WILFART – Audrey LONJARET

Membres extérieurs : Stéphane ROLLET – Patrick PRIN – Christophe GENREAU – Thierry BENOIT – Frédéric CHARLOIS – Denis CHARPY – Sébastien DAMEY

**Commission CCAS**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Danielle CHARTON

Membres : Philippe ROBIN – Aurélie QUEHEN – Audrey LONJARET

Membres extérieurs : Agnès CLUZEL – Simone GOMES – Marie-Rose PFERCH – Françoise FRECHIN – Anne QUOIRIN

**Commission appel d'offres :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : Thierry BRUGGEMAN

Titulaires : David ALRIVIE – Jean- Pierre GALLOIS

Suppléants : Eric DE AZEVEDO – Victor SALGUEIRO SENRA

Membres extérieurs : Jean-Pierre CHARLOIS – Norbert GOMES

**Commission impôts :**

Le Maire informe le Conseil que l'article 1650 du Code Général des Impôts, en son paragraphe 3, précise que la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois du renouvellement des conseillers municipaux. Six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants seront désignés par les services fiscaux, parmi la liste de contribuables, au nombre de 20, dressée par le Conseil Municipal :

Les 15 membres du Conseil Municipal

Membres extérieurs désignés : Norbert GOMES – Jean-Pierre CHARLOIS – Daniel GRASSIN

**Commission informatique, numérique et communication :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Vice-Président : David ALRIVIE

Membres : Christian BONNEMAISON – Philippe ROBIN

Membres extérieurs : Antoine LARMANJAT

**Commission des sapeurs-pompiers :**

Président : Sylvain QUOIRIN

Titulaire : Thierry BRUGGEMAN

Suppléant : Danielle CHARTON

Suppléant : Jean-Pierre GALLOIS

Le nom des sapeurs-pompiers reste à définir par vote au comité consultatif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la composition de toutes les commissions : 15 POUR.**

Vote : Pour 15

**Election des délégués dans les organismes extérieurs**  
**N° 002 – 02/06/20**

**CNAS (Comité National d'Action Sociale) :**

Délégué du Conseil Municipal : Madame Danielle CHARTON se présente et est élue à l'unanimité.

**Fourrière du Sénonais :**

Titulaire : Audrey LONJARET

Suppléant : Christelle FOUCHE

se présentent et sont élues à l'unanimité.

**SDEY (Syndicat intercommunal d'électrification rural) :**

Titulaire : M. Sylvain QUOIRIN

Suppléant : M. Jean-Pierre GALLOIS

se présentent et sont élus à l'unanimité.

**CDG 89 (Centre de Gestion) :** Remplacement de membres élus aux Commissions Administratives Paritaires.

M. Sylvain QUOIRIN se présente et est élu à l'unanimité.

**Comité de finances locales :** Il représentera la commune auprès de l'Association des Maires de France.

M. Sylvain QUOIRIN se présente et est élu à l'unanimité.

**Correspondant défense :** auprès de la Direction Militaire Départementale d'Auxerre

Titulaire : David ALRIVIE se présente et est élu à l'unanimité.

**Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon :**

Titulaire : M. Sylvain QUOIRIN

Suppléant : M. Thierry BRUGGEMAN

se présentent et sont élus à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la composition de toutes les commissions :**

**15 POUR.**

Vote : Pour 15

**Aliénation d'une partie de chemin aux Pommerats**  
**N° 003 – 02/06/20**

A la demande de Monsieur THIVOYON David habitant 1 Chemin de la Chauffonnerie aux Pommerats et propriétaire des parcelles J 378 – 379 – 321 – 284 et 286 ( maison et cour) et propriétaire avec la SCI NAT des parcelles J 271 – 273 – 281 – 283 – 285.

Monsieur le Maire propose l'aliénation d'une partie du chemin communal. Le futur acquéreur serait Monsieur THIVOYON pour l'achat d'environ 29 m qui traverse sa propriété, sans intérêt pour la commune pour une surface d'environ 138 m<sup>2</sup>, les dimensions seront définies précisément lors du bornage, le prix sera défini par une future commission après le résultat de l'enquête publique.

Les frais d'annonces, de bornage et de notaire seront à la charge du futur propriétaire.

Cette aliénation nécessite une enquête publique qui sera ouverte du 15 juin au 10 juillet 2020 à 16h.

L'enquête publique sera suivie par Monsieur le Maire, de 10h30 à 12h les lundis et jeudis.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 15

**Aliénation d'une partie de chemin aux Lammes  
N° 004 – 02/06/20**

A la demande de Monsieur CARNEL Régis et Mme CARNEL - PUISSANT Anthoine habitant 1 Rue des Surgeons aux Lammes et propriétaires des parcelles J 202 – 203 – 1293 - 1298 (maison et cour), propriétaires de bois sur les parcelles J 545 – 540 – 541 – 544 – 533 – 532 – 531 – 530 – 1128 – 1129 – 1293 – 539 – 538 - 517 et ayant un projet d'acquisition des parcelles J 515 – 507 et 506.

Monsieur le Maire propose l'aliénation d'une partie du chemin communal. Les futurs acquéreurs seraient Monsieur et Madame CARNEL pour l'achat d'environ 89 m qui traverse leurs propriétés, sans intérêt pour la commune pour une surface de 514 m<sup>2</sup>, les dimensions seront définies précisément lors du bornage. Le prix sera défini par une future commission après le résultat de l'enquête publique.

Les frais d'annonces, de bornage et de notaire seront à la charge des futurs propriétaires.

Cette aliénation nécessite une enquête publique qui sera ouverte du 15 juin au 10 juillet 2020 à 16h.

L'enquête publique sera suivie par Monsieur le Maire, de 10h30 à 12h les lundis et jeudis.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 15

**Sécurisation et réfection des contreforts de l'église  
N° 005 – 02/06/20**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire les contreforts de l'église pour la sécurisation.

Le coût estimatif des travaux est de 25 605.00 €.

Il expose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Réfection des contreforts	25 605.00 €	DETR 40 %	10 242.00 €
		Fonds propres 60 %	15 363.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 605.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 605.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment la DETR).

Vote : Pour 15

**Ravalement des façades de l'église  
N° 006 – 02/06/20**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de refaire les enduits de façade de l'église.

Le coût estimatif des travaux est de 34 700.00 €.

Il expose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Réfection des enduits	34 700.00 €	CŒUR DE VILLAGE Conseil Général 30 % jusqu'à 30 000 €	9 000.00 €
		CCSA	3 000.00 €
		Fonds propres 65.42%	22 700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 700.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 700.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment le Conseil Général et la communauté de communes).

Vote : Pour 15

**Construction du local des services techniques communaux**

La délibération est reportée, le projet n'étant pas chiffré dans sa totalité.

**Projet routier commun entre les communes de Chailley et de Venizy  
N° 007 – 02/06/20**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de VENIZY envisage la création d'une route forestière permettant la desserte des cantons des forêts communales.

Ce projet bénéficiera aussi à la forêt communale de CHAILLEY, qui participera au financement de ce projet.

Après délibération, le conseil municipal souhaite l'instruction de ce projet, subventionné à 80% conduit par la commune de VENIZY.

L'auto financement de 20 % se fera pour 43.21 % par la commune de VENIZY et de 56.79 % pour la commune de CHAILLEY.

Cette opération fera l'objet d'une convention entre la commune de CHAILLEY et la commune de VENIZY.

L'ONF sera désigné comme maître d'œuvre, suite à la consultation par affichage publique en date du 5 mai 2020.

**Plan de financement du projet :**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Coût de l'opération	194 673.00 €	Subvention Etat + Feader (80 %) :	155 738.40 €
		Autofinancement : <b>38 934.60 €</b>	
		Participation VENIZY	16 823.64 €
		Participation CHAILLEY	22 110.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 673.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>194 673.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le projet
- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires et signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Vote : Pour 15

**Droit de préemption pour les zones Agricoles et Naturelles  
N° 008 – 02/06/20**

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, la commune a actuellement un droit de préemption simple seulement sur les zones Urbaines.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de le faire exercer également sur les zones Agricoles et Naturelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à exercer le droit de préemption sur les zones Agricoles et Naturelles au nom de la commune
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 15

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région  
Bourgogne Franche Comté en tant que membre  
N° 009 – 02/06/20**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commandes est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune de Venizy en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Venizy Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Vote : Pour 15

## INFORMATIONS

### **- Travaux en cours :**

Eau : Pose de drains pour l'évacuation des eaux pluviales et réparation d'une fuite à Cuchot.

Communauté de communes : Réfection de la voirie reliant Vigny et la route de Champlost, la rue du Bouton et la route entre le Montelard et les Fourneaux.

Eglise : Déplacement des grilles effectué et réfection des marches en étude.

**- CCAS :**

Remerciement à Cristina RYTWINSKI pour avoir apporté les médicaments directement aux administrés pendant le confinement et encore maintenant.

**- Communication :**

Accès au portail de la bibliothèque départementale en cours. Actuellement il y a environ 50 connexions par jour.

**- Bulletin municipal :**

Problème d'actualisation par rapport au début d'année où il aurait dû être imprimé. Le conseil municipal souhaite tout de même une parution en 2020 pour les événements de 2019, avec une impression en juin.

**- Festivités :**

En attente des nouvelles directives

**- Parking Maison de la Culture sur le terrain de tennis actuel :**

Orientation plutôt sur un endroit végétalisé avec des structures pour pique-nique, sports, détente....

**Date du prochain conseil municipal :**

Lundi 29 juin 2020 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – : 02/06/20 : Commissions municipales

Délibération n° 002 – : 02/06/20 : Election des délégués dans les organismes extérieurs

Délibération n° 003 – : 02/06/20 : Aliénation d'une partie de chemin aux Pommerats

Délibération n° 004 – : 02/06/20 : Aliénation d'une partie de chemin aux Lammes

Délibération n° 005 – : 02/06/20 : Sécurisation et réfection des contreforts de l'église

Délibération n° 006 – : 02/06/20 : Ravalement des façades de l'église

Délibération n° 007 – : 02/06/20 : Construction du local des services techniques communaux

Délibération n° 008 – : 02/06/20 : Projet routier commun entre les communes de Chailley et de Venizy

Délibération n° 009 – : 02/06/20 : Droit de préemption pour les zones Agricoles et Naturelles

Délibération n° 010 – : 02/06/20 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté en tant que membre